



...En Toute Ré Assurance



...En Toute Ré Assurance



«Parmi les fondements de la politique d'ouverture de notre pays sur son environnement extérieur, figure la réalisation de notre objectif national, qui est de faire de la Tunisie un pôle régional de services financiers, pouvant contribuer à drainer les investissements et à renforcer l'efficacité de l'économie nationale dans son environnement extérieur».

Le Président Zine El Abidine Ben Ali

Président de la République Tunisienne

Programme 2009 - 2014

الاعادة التونسية Tunisia



s Re



Tunis Re

تونس ريه



Tunis Re





Sommaire

1	Message du Président Directeur Général	11
2	Le Coneil d'Administration	13
3	Le Management	15
4	Les anciens PDG	17
5	Aux Origines	19
6	10 ^{ème} Rendez-vous de Carthage	28
7	Chiffres clés	30
8	Nouveau Siège	41
9	Ressources humaines	42
10	Organigramme	43
11	Lexique	44



La société Tunisienne de Réassurance Tunis Re a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics, avec l'adhésion des entreprises d'assurance et de réassurance et le concours du secteur bancaire, sous la forme d'une société anonyme avec un capital initial de 2MD. Plusieurs augmentations de capital ont été réalisées pour répondre aux impératifs du métier de la réassurance exigeant un niveau minimum de solvabilité financière. Actuellement, le capital de «Tunis Re» est de 35MD détenu principalement par des banques tunisiennes à hauteur de 39% et par des compagnies d'assurances pour 40,7%. La présence d'importantes institutions financières dans le capital de la société témoigne de la confiance qu'elles ont envers « Tunis Re ».

Depuis sa création, Tunis Re agit dans un contexte concurrentiel et son intervention sur le marché local se réalise sur la base de relations commerciales conçues et arrêtées d'un commun accord avec les cédantes.

Grâce au savoir faire, à la maîtrise des processus de souscription et de gestion des risques, Tunis Re s'est attelée au développement de ses activités en international et particulièrement sur le plan régional prenant l'option de se positionner en tant que référence reconnue.

Cette vocation est déjà acquise à travers des relations d'affaires avec des cédantes des pays africains, arabes et asiatiques.





Tunis Re : Acquis du Tissu Assurantiel Tunisien

Crée en 1981 par des institutionnels du secteur financier, Tunis Re a ajouté au tissu assurantiel Tunisien une composante non moins importante qui lui a assuré un développement durable et certain.

La création de Tunis Re reflète un choix stratégique et une volonté de développement du secteur des assurances Tunisien dans un cadre de concertation entre nos entreprises locales afin d'avoir notre place au sein d'un environnement guidé par les intérêts régionaux et l'influence de la mondialisation.

Tunis Re, consciente de la portée stratégique qu'induit son statut de réassureur national, a sans cesse œuvré à développer ses compétences techniques et son expertise métier et à les mettre au service de ses partenaires afin de pouvoir hisser ses prestations au rang de celles des réassureurs de renommée internationale.

Aussi, Tunis Re a toujours veillé à atteindre les objectifs pour lesquels elle a été créée à savoir :

- Consolider la rétention du marché national et réduire les flux de transferts à l'étranger, tout en accroissant le rôle des acteurs du marché en leur qualité d'investisseurs institutionnels.
- Favoriser le développement d'une politique d'échange d'affaires en réciprocité avec les institutions de la région et à représenter le marché tunisien de la réassurance tant sur le plan régional qu'international.

Aujourd'hui, Tunis Re a un bilan solide, une taille respectable et une présence confirmée, malgré un environnement fortement concurrentiel. Elle a toujours veillé à suivre une politique de souscription pertinente et une gestion bien maîtrisée des risques ce qui lui a permis de se concentrer sur une croissance rentable et durable.

En entamant son introduction en bourse, Tunis Re marque aujourd'hui un nouveau tournant dans son processus de développement.

Cette introduction en bourse revêt une importance de taille, elle répond à un objectif de renforcement des fonds propres de la société et lui permettra de se développer dans un contexte en pleine mouvance.

Tunis Re balise, ainsi, le terrain pour préparer son développement futur, améliorer sa notoriété et se confirmer davantage dans son rôle de réassureur qui rassure.

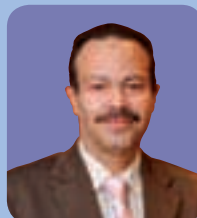
Lamia Ben Mahmoud
Président Directeur Général



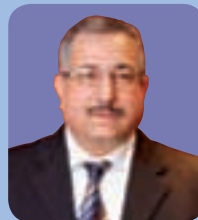
Conseil D'Administration



Lamia Ben Mahmoud
Présidente du Conseil d'Administration



Borhane Bouallègue
BNA



Mansour Nasri
CTAMA



Faouzi Ben Romdhane
STAR



Mohamed Kassar
SIMPAR



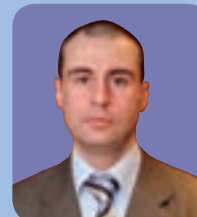
Faïçal El Gharbi
STAR



Belgacem Bouchiba
Etat



Mohsen Hadj Kacem
STB



Karim Boughdir
COMAR



Ahmed Rejiba
ATB



Sami Banaoues
Assurance SALIM



Ahmed Handous
GAT



Management



Lamia Ben Mahmoud
Président Directeur Général



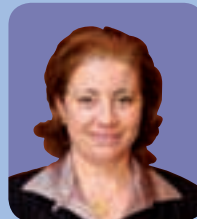
Mounir Hachicha



Samia Ben Youssef



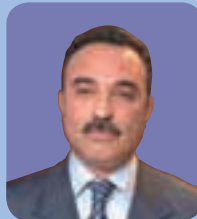
Salah Sassi



Héli Nouira



Adnene Essayem



Samir Ben Abid



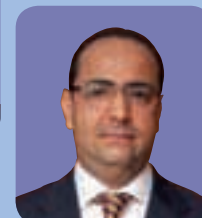
Lotfi Meddeb



Mustapha Kotrane



Faouzi Khémiri



Samir Mouaffak



Les anciens PDG



Taoufik Driss
1981 • 1989



Ahmed Triki
1989 • 1991



Mohamed Dargouth
1991 • 1994



Ezzeddine Soui
1994 • 2000



Fateh Maherzi
2000 • 2004



Mohamed Dkhili
2004 • 2009



Aux origines ...

Tunis Re
... à la hauteur de vos risques



Tunis Ré



 Tunis Re
... à la hauteur de vos risques

Aux Origines...



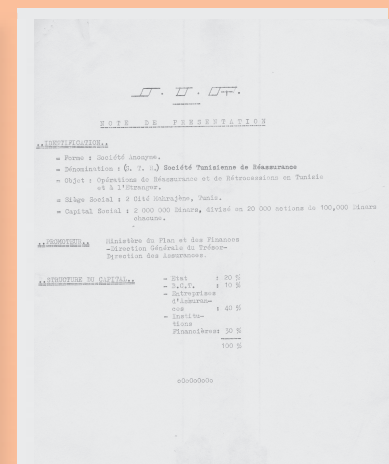
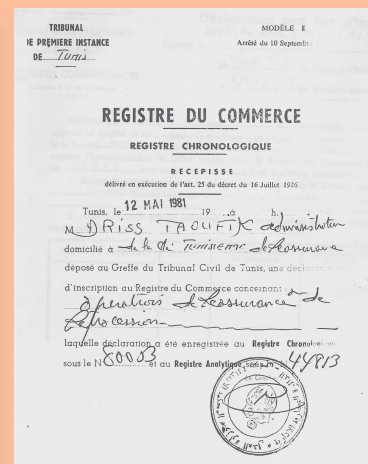
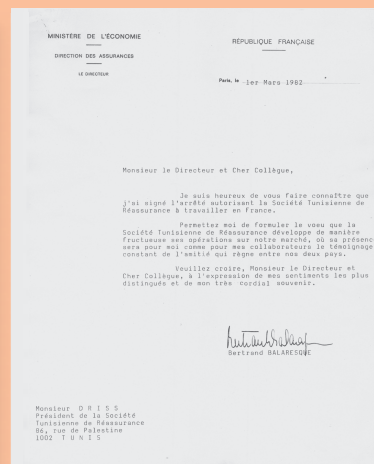
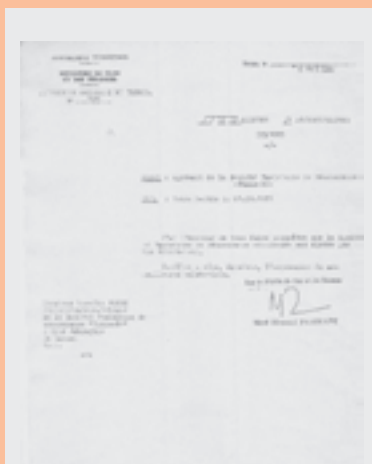
Tunis Ré

Il est indubitable que la raison d'être des compagnies d'assurances est d'assurer la nécessaire couverture des risques encourus par les personnes et les biens de même qu'elles assurent la couverture de l'appareil de production en se portant parentes de son renouvellement en cas

de dommage. D'un autre côté, les fonds dont disposent ces compagnies sont de la plus haute importance et leur injection dans le circuit économique selon des critères précis font d'elles des investisseurs importants et c'est ce qui explique la sollicitude dont les pouvoirs publics les entourent, sollicitude illustrée par un arsenal juridique qui vise essentiellement à organiser le marché et à le débarrasser des intrus.

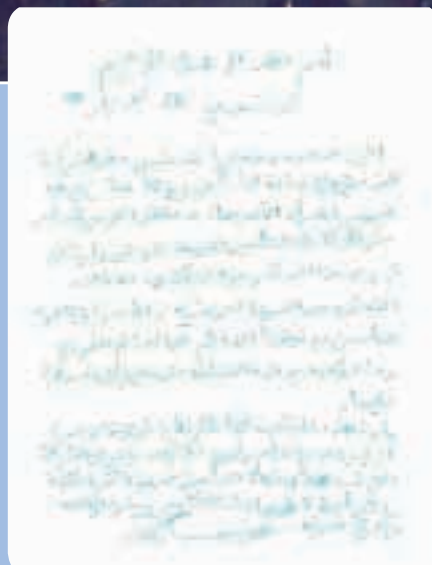
Ceci a favorisé l'émergence d'un secteur sain régi par la législation tunisienne pour qu'il puisse être au diapason de l'évolution économique et sociale du pays. A cet égard le retrait des agences étrangères totalement liées aux maisons mères implantées hors du territoire tunisien a eu pour conséquence directe la création de sociétés tunisiennes avec la participation de parties étrangères qui ont exercé en Tunisie et choisi délibérément d'y rester dans le cadre d'une nouvelle configuration en tant que partenaires. Cette démarche adoptée par les autorités tunisiennes a été, il faut le souligner, saluée unanimement.

Cette étape importante franchie, on s'est attaqué au secteur de la réassurance d'autant plus que le recours quasi automatique aux marchés internationaux et le fait de se trouver contraint, à chaque occasion, faute d'alternative, d'accepter leurs conditions draconiennes ont eu des répercussions négatives sur la balance des paiements d'où l'unanimité que s'est fait jour sur la nécessité de créer une compagnie de réassurance étant donné l'importance qu'elle représentait pour le marché direct tunisien.





Inauguration du Siège Social le 28 avril 1986



De fait, l'une des propositions avancées par la commission sectorielle nationale des finances publiques en 1976, était celle qui portait sur la création d'une telle compagnie qui devait permettre de parachever l'édifice déjà mis en place en y adjoignant une pièce dont l'absence commençait à se faire cruellement sentir. Les membres de cette commission étaient convaincus que le projet était désormais réalisable grâce aux lois promulguées qui avaient mis fin à une dépendance excessive et à la marginalisation du marché direct de l'assurance.

En 1977, une délégation s'est rendue au Maroc, en France et en Suisse et a eu des contacts qui ont permis d'étudier le projet sous tous ses aspects et partant de s'assurer de sa rentabilité. En 1981, le ministre des finances a donné son feu vert pour la création d'une compagnie tunisienne de réassurances et le 25 mars se tenait l'assemblée constitutive de la nouvelle société dotée au départ d'un capital de 2 Md repartis comme suit :

• L'Etat tunisien	10%
• Le Secteur des Assurances	47%
• Le secteur Bancaire	43%

Le succès fut immédiat et les souscripteurs ont dû accepter une réduction des quotas qui leur ont été alloués pour permettre à tous ceux qui avaient exprimé le souhait de souscrire au capital de la nouvelle société.

Ce projet visait à :

- créer une structure spécialisée dans la réassurance pour répondre aux besoins croissants du marché direct tout en œuvrant à pénétrer les marchés extérieurs notamment en ce qui concerne la souscription dans les actions extérieures.
- accroître la capacité de rétention du marché tunisien
- établir un courant d'échanges à l'intérieur de l'espace maghrébin, arabe, africain et international.
- gérer les portefeuilles du groupement tunisien de l'aviation et du groupement tunisien de la pêche de manière à leur permettre d'assurer un volume d'actions les autorisant à pénétrer de nouveaux marchés dans le cadre de la réciprocité.

Depuis cette date, il a été procédé à la mise en place des structures de la société avec la célérité requise ce qui lui a permis, cinq jours seulement après son lancement de réaliser sa première opération commerciale qui consistait à réassurer la flotte de Tunisair sur les marchés de Paris et Londres.

Nous citerons à ce propos la mise en place du siège social de la société situé à la rue de Palestine recrutement d'agents techniques dans toutes les spécialités l'organisation des visites dans les marchés magrébins, arabes et africain en vue de nouer des relations commerciales et un échange d'affaires.



En effet, depuis sa création Tunis Re n'a pas bénéficié de cessions obligatoires imposées aux cédantes Tunisiennes, Le positionnement de Tunis Re au niveau du marché local ainsi que l'évolution du chiffre d'affaires d'une année à une autre est le fruit de son savoir faire et la force de ses actions commerciales.

Dans le même ordre d'idées, une campagne a été menée pour faire connaître la société à l'étranger et ce, en mettant à profit les manifestations internationales relatives aux assurances. Il convient ici de souligner l'organisation d'une réception en 1982 à Monte Carlo à l'occasion de la tenue de la session ordinaire «des rencontres de septembre» qui regroupait 3000 assureurs venus de tous les coins de la planète. Un événement exceptionnel qui a enregistré une

affluence record et laissé les meilleures impressions aux invités qu'ils soient maghrébins, arabes, africains ou européens.

Il faut également signaler la présence de Tunis Re sur les principales places.

De même, il convient de saluer la prudence et la vigilance dont elle a fait preuve dans ses transactions ainsi que le respect de ses engagements et sa stricte observance des méthodes techniques en vigueur. Mais, in fine, le mérite en revient aux pouvoirs publics et aux entreprises tunisiennes dont le soutien à Tunis Re n'a jamais fait défaut ainsi qu'au dévouement du personnel de la société.





Premier Congrès Maghrébin des Assurances et de Réassurance (CMAR)



*La Délégation Tunisienne participe
au Congrès de l'UGAA en 1986*

Je saisis cette occasion pour saluer la mémoire de tous les collègues qui par leur abnégation et les services qu'ils ont rendus depuis les débuts de Tunis Re ont bien mérité de notre société. Je pense notamment aux regrettés Karim Chaabane, Tahar Ladjimi et Mustapha Bellaïd.

A titre personnel, je m'honore d'avoir été le premier Président Directeur-général de Tunis Re et d'avoir été élu Président de l'Union Arabe des Assurances en 1986 puis Président du conseil d'Administration de la compagnie arabe d'assurance.

Ce fut pour moi une expérience enrichissante malgré toutes les difficultés, au demeurant prévisibles, auxquelles nous avons été tous confrontés. Pour

l'histoire, il me plaît de souligner l'image flatteuse dont jouit depuis toujours Tunis Re à l'étranger et qui lui a permis de frayer son chemin en toute confiance et avec la compétence qui est la sienne pour atteindre la position où elle se trouve aujourd'hui.

Je lui souhaite davantage de rayonnement et de réussite.

Taoufik Driss

Premier Président Directeur Général

10^{ème} Rendez-vous de Carthage





920

Compagnies cédantes
et rétrocessionnaires



Des Relations d'affaires sont
développées de par le monde

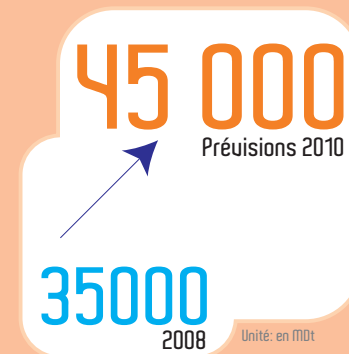
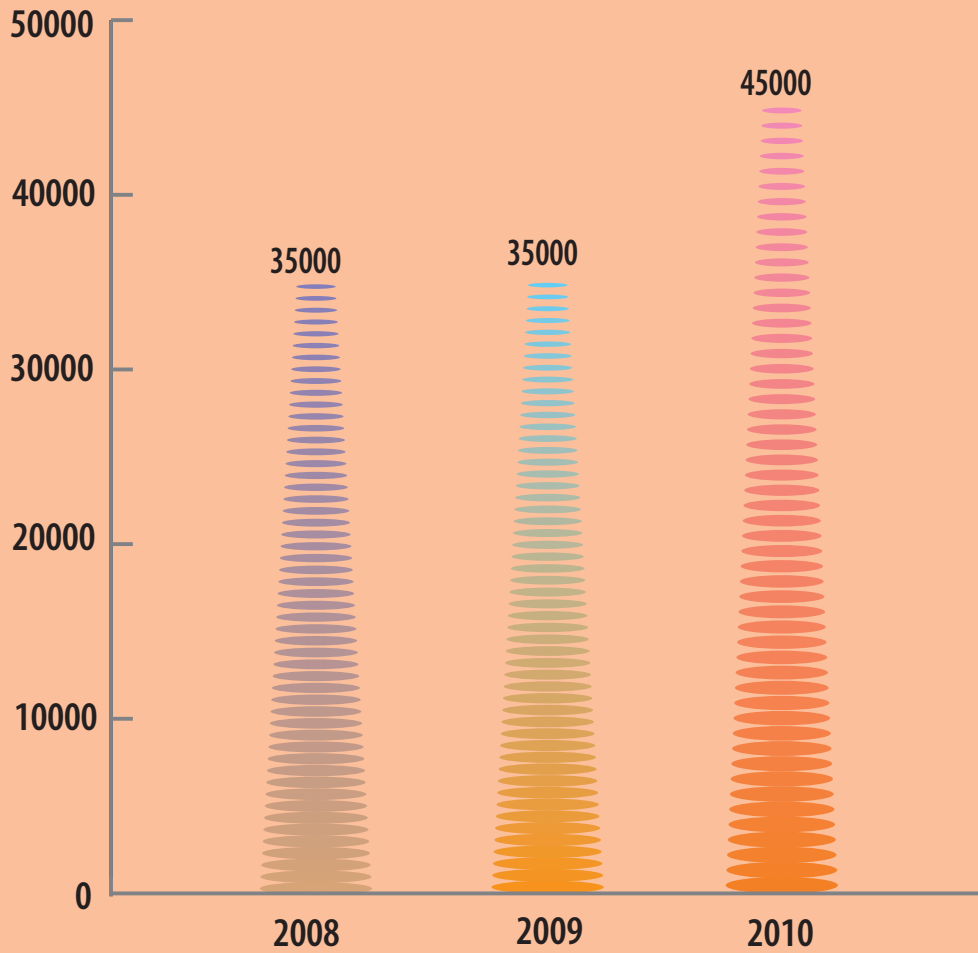


145

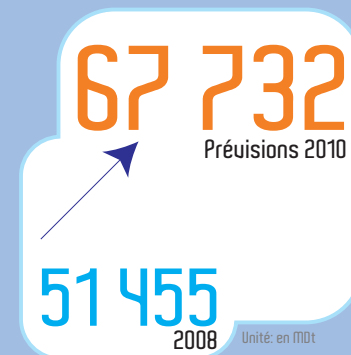
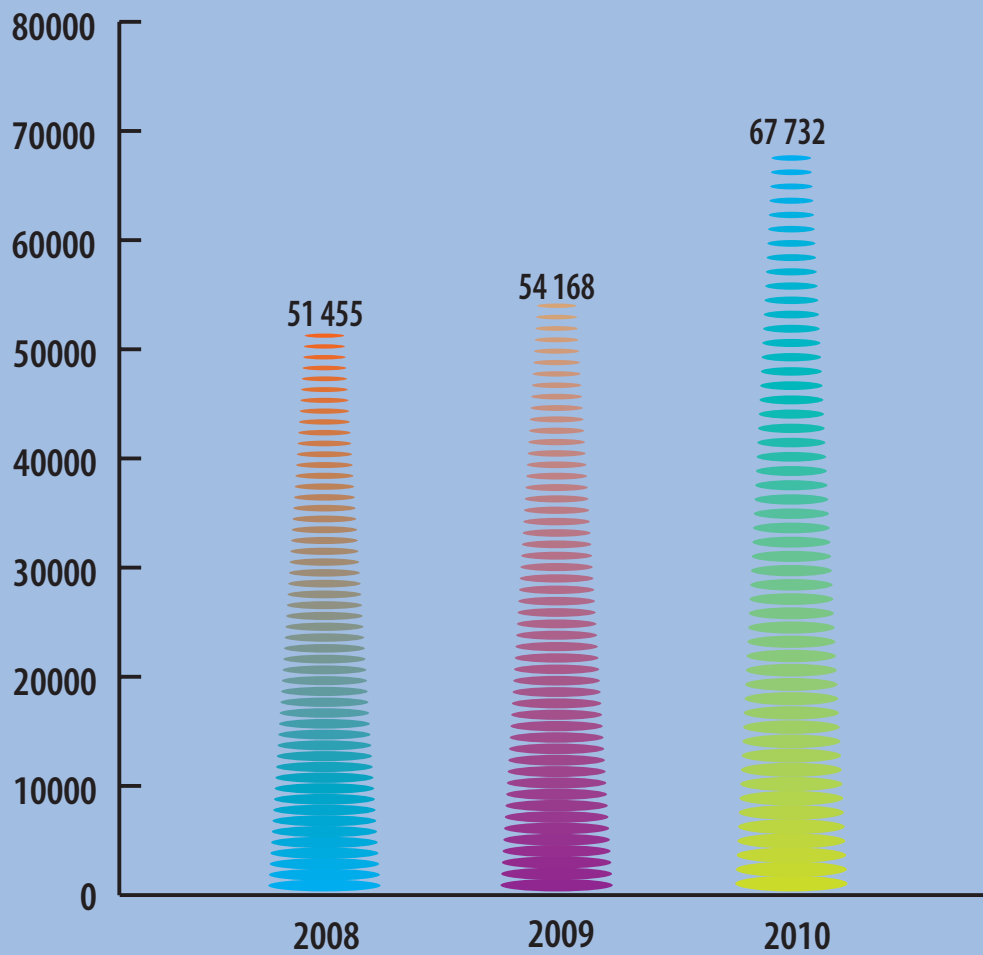
Courtiers

Structure Financière

Capital social

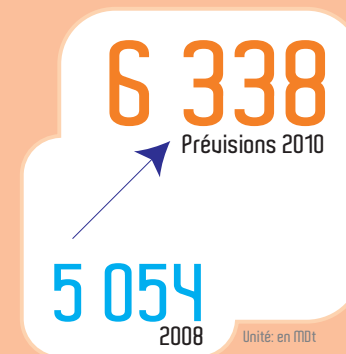
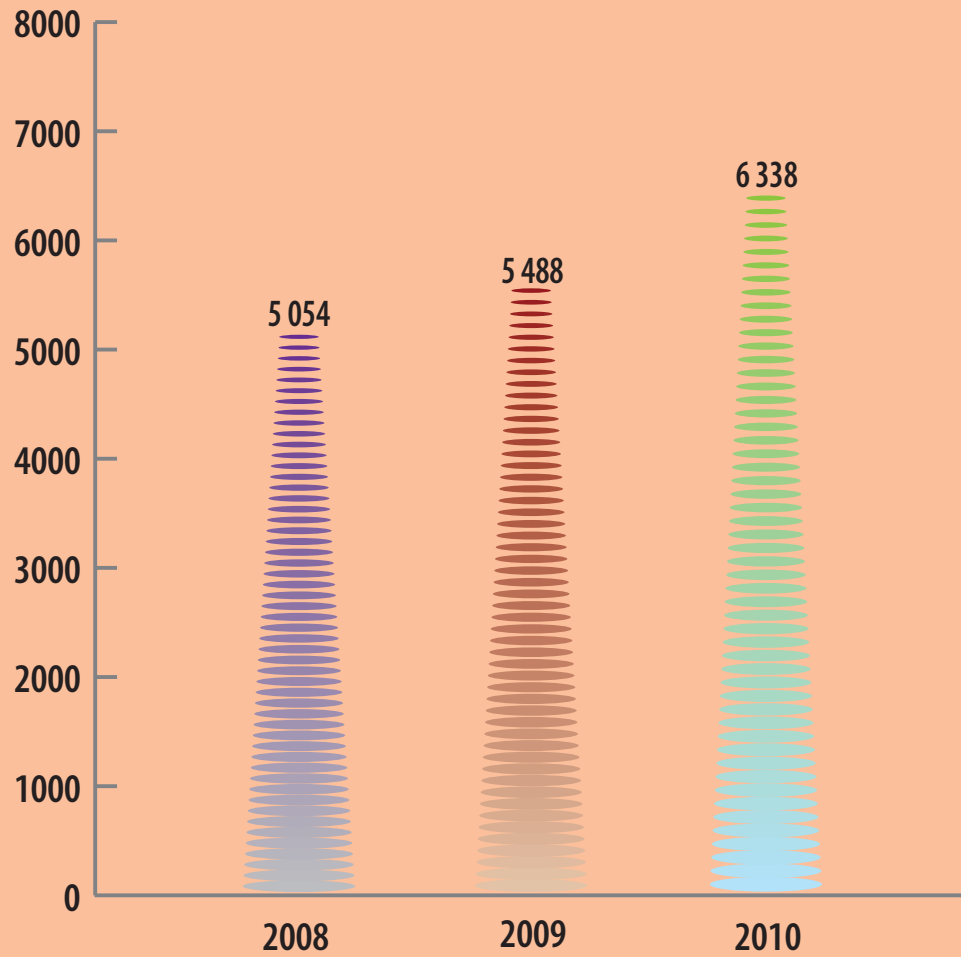


Capitaux propres*

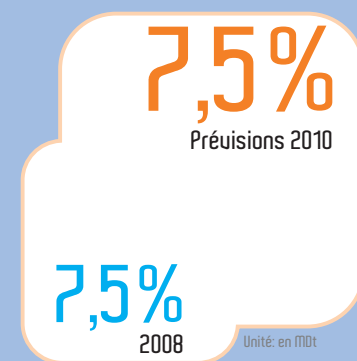


(*) Capitaux propres avant affectation du résultat

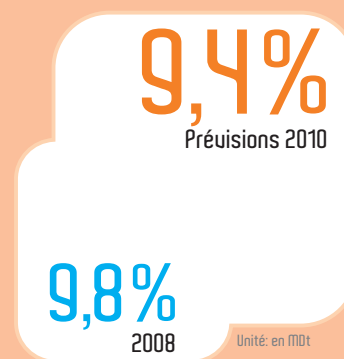
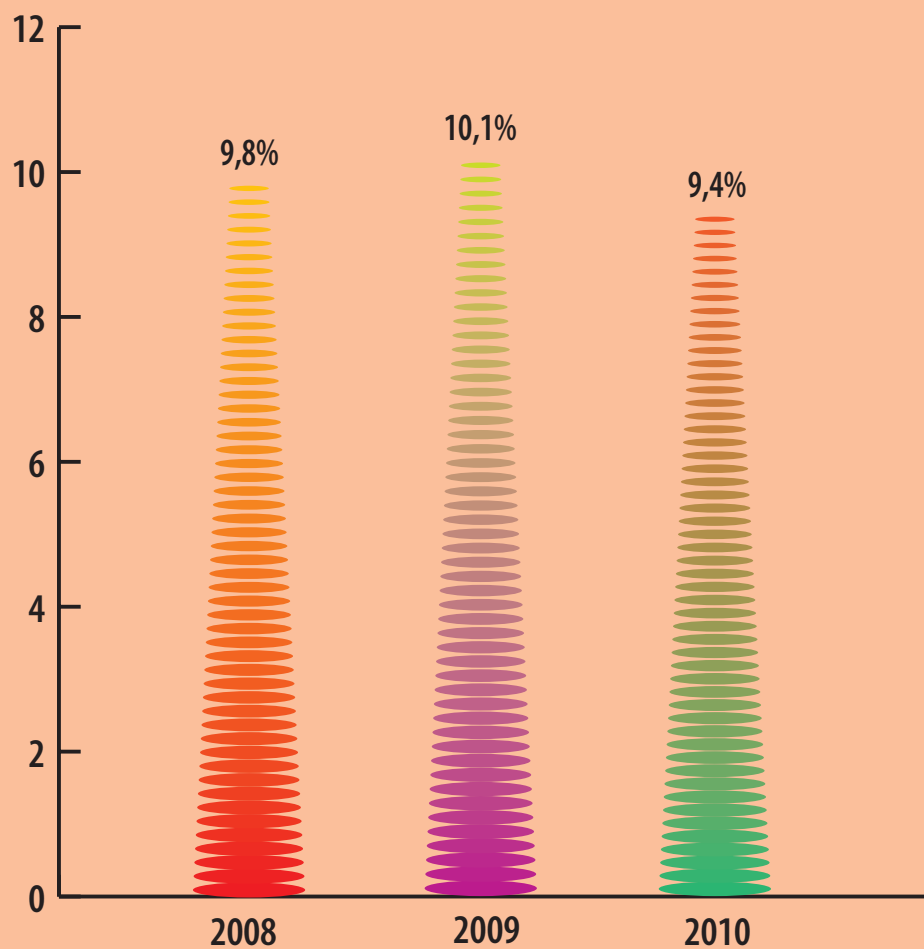
Résultat Net



Taux de distribution des dividendes

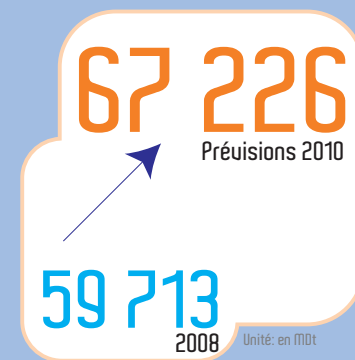
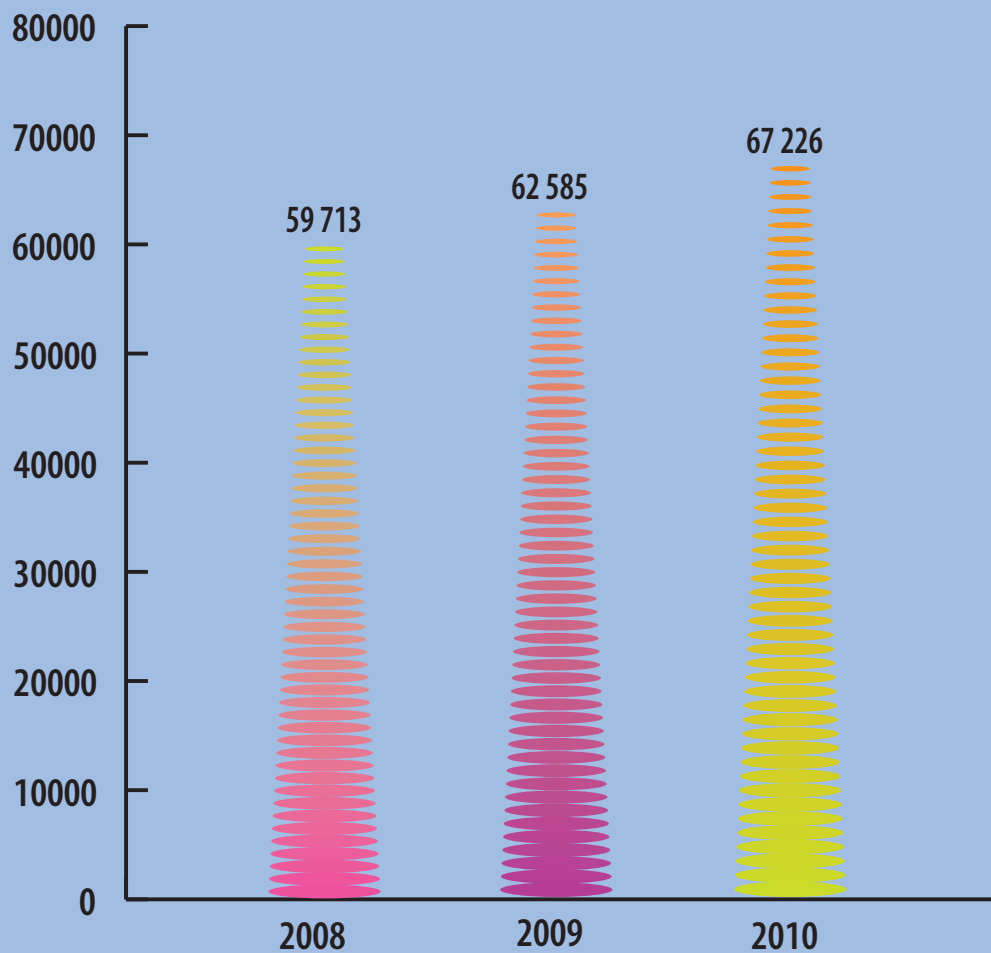


Taux de rendement des capitaux propres

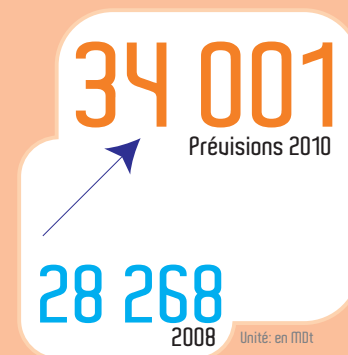
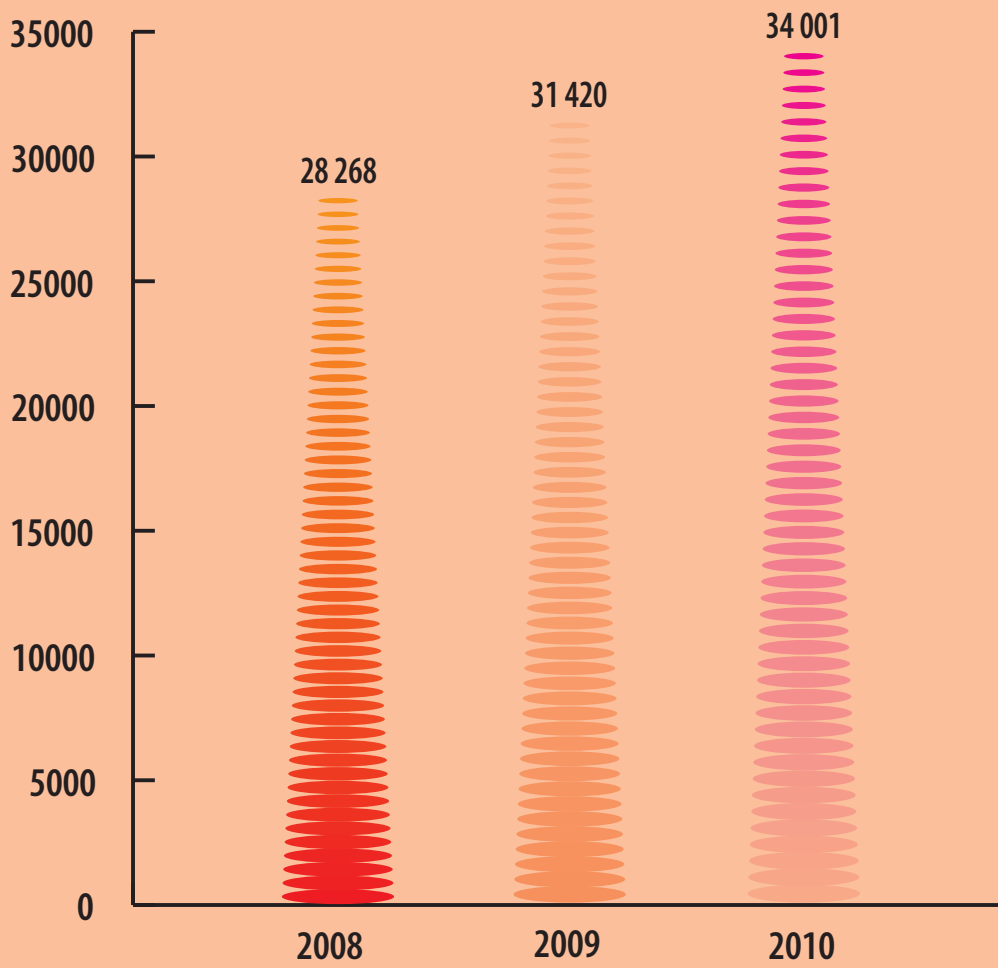


Gestion Technique

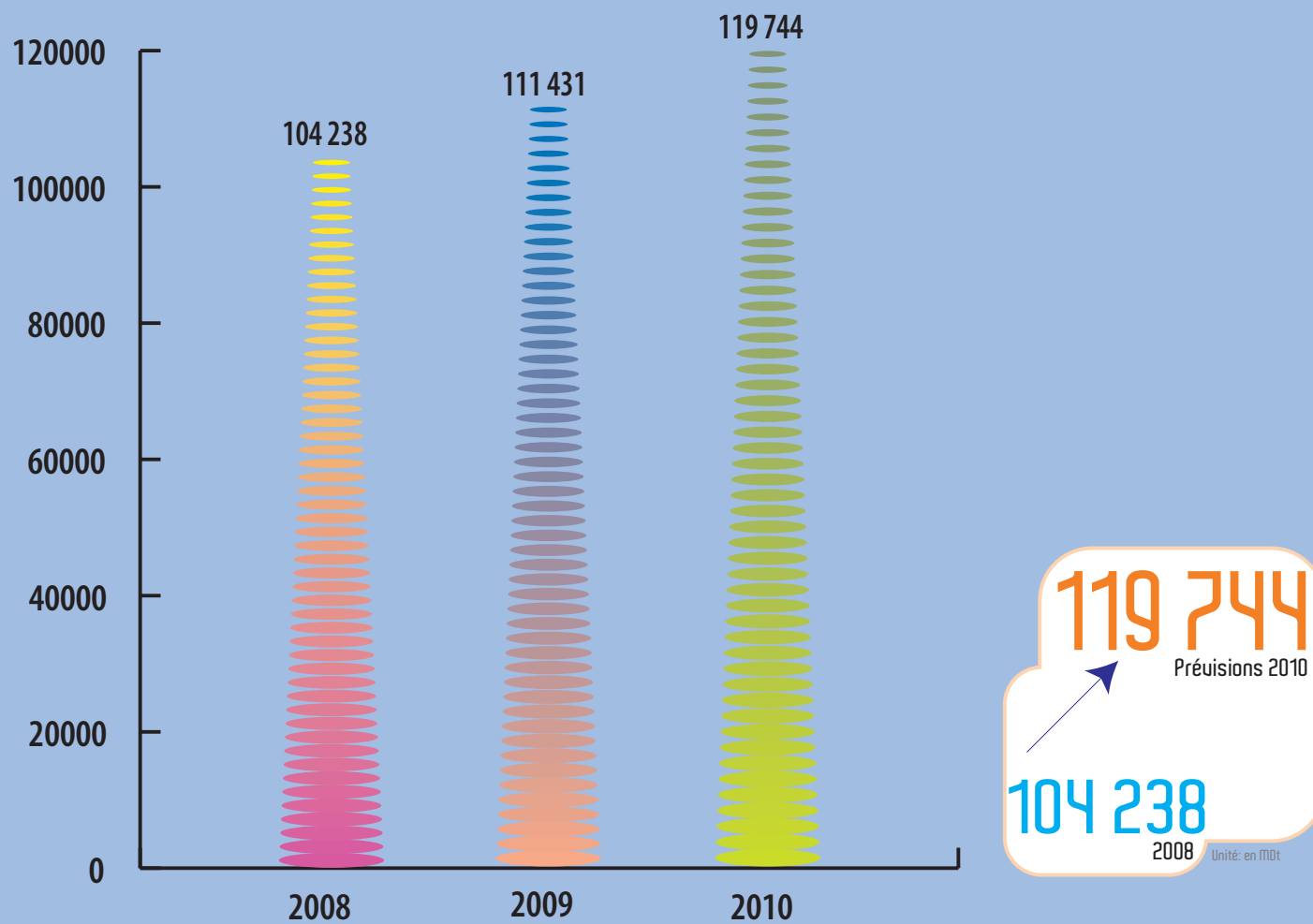
Chiffre d'Affaires



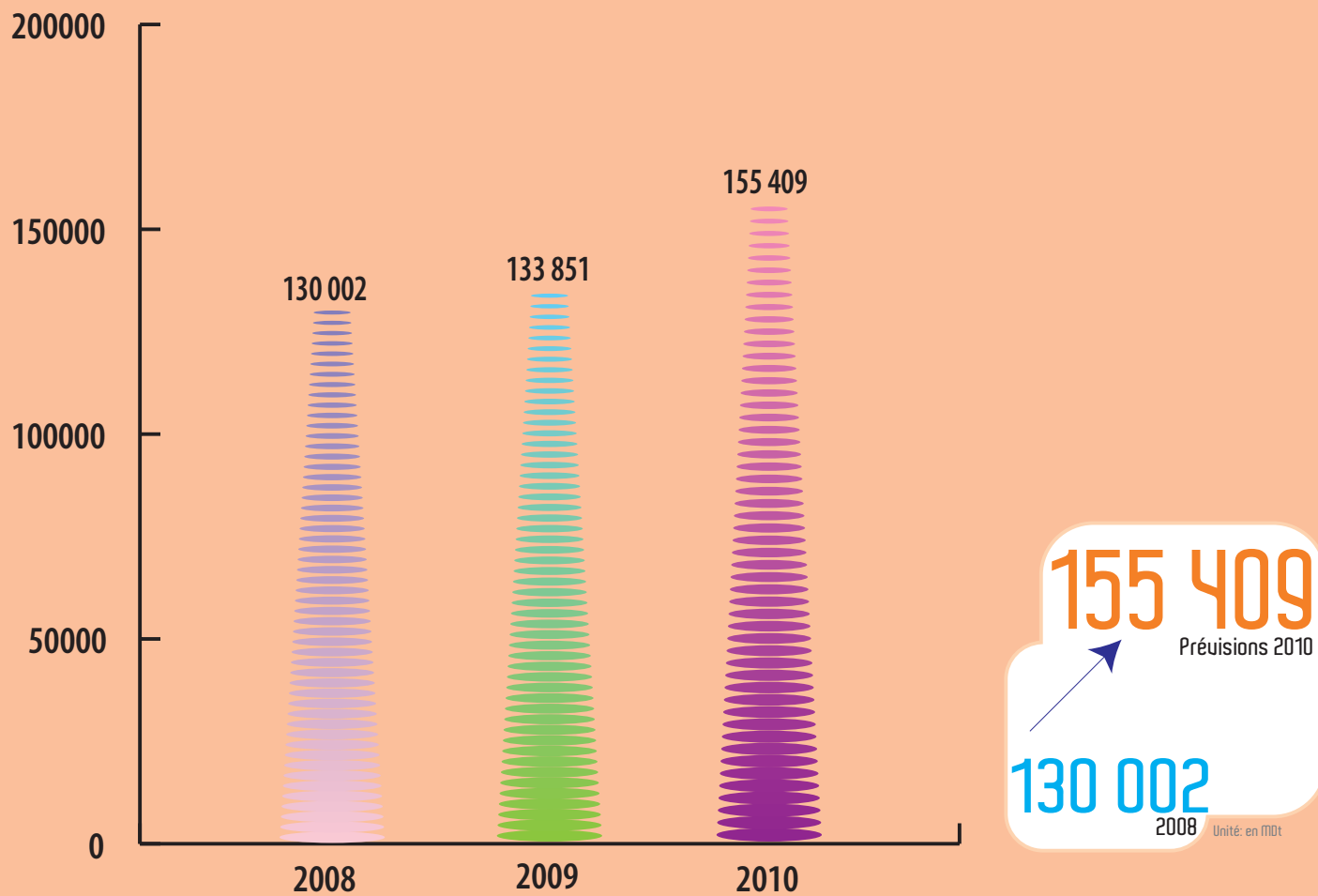
Rétention



Les Provisions Techniques



Les Placements



Modernité, fonctionnalité et esthétique

Depuis ses premiers bureaux loués, rue de Palestine, lors de sa constitution, Tunis-Re a toujours accordé une attention particulière au cadre de travail, offrant de bonnes conditions à ses équipes. C'est ainsi qu'elle a immédiatement pensé, dès que ses ressources le lui avaient permis à acquérir un terrain, à Montplaisir, sur l'avenue Mohamed V pour y ériger son nouveau siège, sur 5 étages.

Avec l'accroissement de ses effectifs, la perspective de développement de ses activités et l'impératif de modernisation du cadre et des outils de travail, la

compagnie, dans une vision d'avenir, a décidé de se doter d'un nouveau siège, sur l'avenue Khiereddine Pacha.

Le nouveau siège de Tunis Re, dont les coûts de construction s'élèvent à près de 7MDn sera composé de deux tours, la première sera désignée comme siège de la société, la deuxième est prévue pour la location. Immeuble intelligent, équipé en haute technologie, il allie modernité, fonctionnalité et esthétique, digne d'une grande compagnie de réassurance.



Formation, motivation et culture d'entreprise

Capital précieux, les ressources humaines bénéficient d'une grande attention auprès de la direction générale de Tunis Re. Sans cesse, elle déploie une politique sociale à même de partager les valeurs communes, de privilégier l'esprit d'équipe et de cultiver la fierté d'appartenance à l'entreprise. Cette approche s'exerce à tous les niveaux, depuis le recrutement, et s'appuie sur l'amélioration constante des conditions de travail, de formation, de motivation et d'action sociale.

Aussi, le Comité d'entreprise et l'Amicale du personnel sont pleinement soutenus et associés aux différentes activités.

Acquise à la création d'emplois, et fidèle à une longue tradition de parrainage d'étudiants, notamment à l'IFID depuis sa création, Tunis Re a recruté au cours des trois dernières années deux ingénieurs et un haut cadre de l'IFID. En même temps, trois étudiants sont parrainés de l'IFID, dont deux occuperont leur poste début 2010 et le troisième en 2011.

Pour ce qui est de la formation, le programme annuel de formation tend à favoriser l'émergence du personnel à un niveau élevé de qualification, d'innovation et de diversification dans les différents métiers dans l'objectif de la contribution de l'employé à la réalisation des objectifs tracés dans son plan de développement. Les dépenses de formation sont passées de 56mD à 70mD en 2008. Ils évolueront à 80mD en 2009 pour atteindre 100mD en 2013.

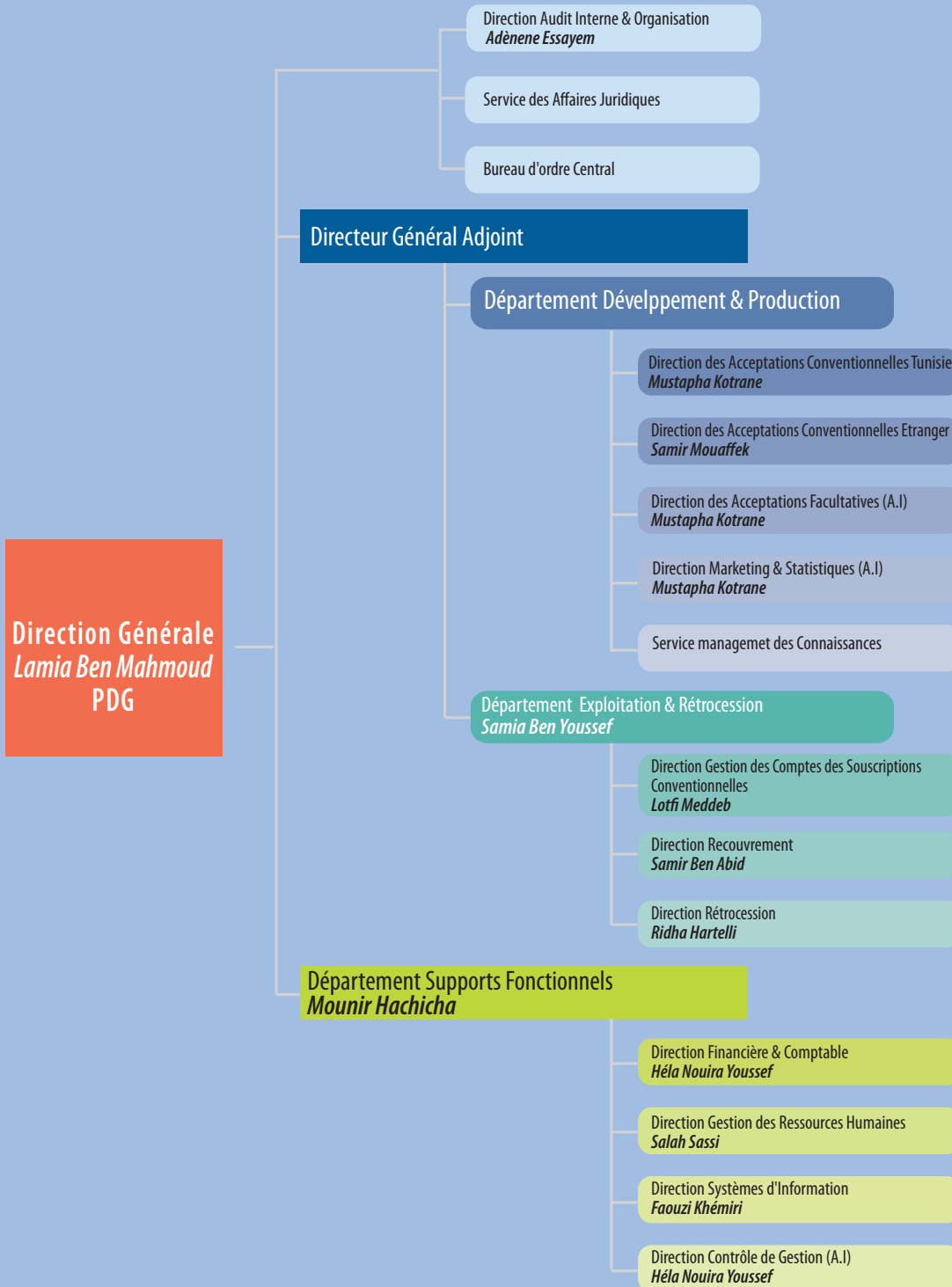
Encourageant la motivation de son personnel, Tunis Re ajoute à son système de rémunération fondé sur la base de la convention collective du secteur des

assurances, une prime de productivité fixée par le conseil d'administration en fonction de la rentabilité. Durant les derniers exercices, cette prime a été fixée à 150% du salaire du mois de Juin.

Quant aux actions sociales gérées selon une politique sociale tracée par la direction générale en collaboration avec le comité d'entreprise, une allocation d'un montant de 200mD est consentie au profit du fonds social à prélever sur les bénéfices à distribuer à la clôture de chaque exercice. Institué depuis 1987, ce fonds social est employé au financement des œuvres sociales (restauration), à la subvention de diverses activités sociales, culturelles et de loisirs, l'octroi des prêts fonciers et des prêts à court terme (prêts occasionnels, prêts pour installation et mariage).



Organigramme



■ Petit lexique de la réassurance

Les principes généraux de la réassurance

La réassurance est une opération par laquelle un assureur s'assure lui-même auprès d'un tiers (le réassureur) pour une partie ou la totalité des risques qu'il a garanti, moyennant le paiement d'une prime. La réassurance est donc un arrangement au terme duquel une société «le réassureur» s'engage à indemniser une société d'assurance «la cédante» contre tout ou partie du risque qu'elle a souscrit au terme d'une ou plusieurs polices d'assurance. La réassurance diffère de l'assurance par une plus grande complexité inhérente à la diversité plus importante de ses activités et à son caractère international. La réassurance permet à une cédante d'obtenir certains avantages, notamment une réduction de son engagement net sur des risques individuels et une protection contre des pertes multiples ou importantes. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Par ailleurs, un réassureur peut céder à son tour à d'autres réassureurs (appelés rétrocessionnaires) une partie des risques en question, il s'agit du principe de la rétrocession.

Principe

Le principe de la réassurance est aussi simple que celui de l'assurance. Il s'agit pour la société d'assurance (la cédante) de céder à une société spécialisée (le réassureur) un risque aléatoire (les conséquences d'un sinistre incendie, de la mort, d'un tremblement de terre, d'un naufrage) contre le règlement d'une prime de réassurance correspondant au risque transféré et au mode de transfert prévu dans le contrat de réassurance (le traité).

La société d'assurance est alors appelée la cédante (ou assureur primaire) et elle effectue une cession auprès d'un ou de plusieurs réassureurs (l'assureur secondaire) par un contrat de réassurance (ou programme). Un contrat de réassurance existe sous de nombreuses formes et peut couvrir une période donnée ou non, bien que la plupart des contrats de réassurance aient une période de validité d'un an.

Le contrat de réassurance ne lie juridiquement que la cédante à son réassureur. Ainsi, la cédante

devra rembourser son assuré sinistré même si le réassureur lui refuse le paiement.

Le particulier ou l'entreprise assuré n'est en principe pas au courant de l'existence d'un contrat de réassurance et il n'a aucun contact avec le(s) réassureur(s).

Jadis limitée à quelques affaires spécifiques, le réassureur est devenu aujourd'hui un acteur important du secteur de l'assurance où il y joue une influence croissante. Cette montée du rôle du réassureur est due à plusieurs facteurs :

La réassurance permet aux cédantes de faire face aux pics de sinistralité exceptionnels du type tempête ou attentats du World Trade Center. Ainsi la réassurance aide à empêcher la faillite d'un assureur qui n'a pas les fonds indispensables en cas de très grande catastrophe ;

En se réassurant, la cédante dispose d'une plus grande sûreté financière et peut donc souscrire

plus d'affaires qu'elle ne l'aurait pu faire si elle n'avait pas de réassureurs et ne disposait que de ses fonds propres ;

La réassurance permet de lisser les bilans et résultats financiers des cédantes d'une année sur l'autre en intervenant les années où il existe de nombreux sinistres chez la cédante. Ainsi la cédante a une plus grande stabilité financière sur moyen et long terme ;

Enfin, la pression des autorités réglementaires, des agences de rating ou même des actionnaires pousse les sociétés d'assurance à se réassurer dans certaines branches.

Les réassureurs couvrent en général des risques avec des garanties très importantes. Ils éprouvent donc le besoin d'atomiser leurs risques encore plus que les assureurs. Les réassureurs possèdent souvent un portefeuille très international, éclaté sur de nombreux pays, et très varié dans de nombreuses branches. De même, un réassureur fera plus attention au contrôle de son cumul. On utilise souvent l'expression équivalente en anglais «d'aggregates» pour parler de ces cumuls.

Sur un même programme (ou bien contrat) de réassurance, il existe une seule cédante et en général

plusieurs réassureurs (souvent de l'ordre de quatre à dix mais parfois jusqu'à plus de trente). Le réassureur qui a la plus grande part de la cession totale est appelé le réassureur apériteur (leader). Celui-ci peut jouir de certains privilèges par rapport aux autres, et en général c'est uniquement avec lui que la cédante discutera d'une éventuelle modification du contrat ou bien négociera dans le but d'inclure des affaires spéciales. Les autres réassureurs doivent suivre la décision de ces discussions.

Fonctionnement

On distingue plusieurs branches et sous-branches dans la réassurance (vie, non vie, dommages aux biens, responsabilité civile, etc.) qui se déclinent en trois grands types ou modes de réassurance (obligatoire, facultatives et facultative-obligatoire) qui peuvent eux-mêmes se conjuguer sous quatre grandes formes de contrats de réassurance (excédent de sinistre, excédent de pleins, excédent de perte, quote-part).

La plupart des contrats ont une durée d'un an. Chaque année les contrats de réassurance sont renouvelés durant la période de renouvellement qui marque traditionnellement le pic d'activité chez les réassureurs, les courtiers de réassurance et le département cession des cédantes.

Il arrive souvent qu'un réassureur se réassure lui-même auprès d'autres réassureurs. Cela s'appelle la rétrocession. Le réassureur sera alors appelé rétrocedante et il rétrocède tout ou partie de son risque auprès d'un rétrocessionnaire.

Dans la pratique, les rétrocessionnaires sont également des réassureurs. On pourrait donc parler de co-réassurance ou bien d'un pool de réassurance en cas de cession proportionnelle. Les protections de réassurance intervenant sous forme non proportionnelle, c'est à dire avec une franchise à charge de la cédante, conservent dans tous les cas de nom de « rétro ». Les rétrocessionnaires se réassurent parfois eux-mêmes, et le cercle d'assurance / réassurance peut continuer sur plusieurs échelons, et sur plusieurs exercices comptables. On parle alors d'une spirale.

Forme et Mode

Les trois modes de réassurance sont par ordre de volume de primes :

- La réassurance conventionnelle réalisée par traités qui couvrent tout le portefeuille d'une cédante dans une sous-branche ;
- Ensuite vient la réassurance facultative réalisée par des facultatives qui couvrent un ou plusieurs

risques ou polices spécifiques de la cédante et qui sont explicitement décrits ;

- Enfin beaucoup plus rare, la réassurance facultative-obligatoire qui réalise un mélange des deux modes précédents.

Par définition, la réassurance en traité couvre des sommes beaucoup plus importantes et le réassureur doit accepter de couvrir tous les risques de la sous-branche de la cédante, alors que la réassurance en facultative ne couvre qu'un ou quelques risques choisis.

Types de réassurance

Réassurance proportionnelle

La réassurance proportionnelle consiste en une participation proportionnelle du réassureur aux gains (primes) et pertes (sinistres) de la cédante. Et dans le cadre de la réassurance proportionnelle, le réassureur en contrepartie d'une portion ou partie prédéterminée de la prime d'assurance facturée par la cédante, indemnise cette dernière contre une portion déterminée des sinistres couverts par la cédante au titre des polices concernées ainsi que les frais y afférents (LAE: Loss Adjustment expenses).

Réassurance non proportionnelle

Dans le système de la réassurance non proportionnelle, le réassureur n'intervient qu'à un certain seuil de

sinistre ou de perte de la cédante. Le réassureur touchera pour cela un pourcentage de la prime. Le sort de la cédante et du réassureur sont beaucoup moins liés, ainsi au cours d'une année d'exercice, l'assureur pourra être en perte, mais pas forcément le réassureur, ce qui aurait dû être le cas dans le cadre d'un contrat en quote-part.

Abréviation «Re»

L'abréviation Re pour la réassurance accompagne le nom de la plupart des compagnies de réassurance, comme un symbole d'appartenance à la branche. C'est le cas pour Tunis Re.

Ratio Combiné

Le ratio combiné (Combined Ratio) est l'un des moyens les plus simples et utilisés pour comparer les performances des réassureurs entre eux ainsi qu'au fil des années.

Le ratio combiné est une composante essentielle pour appréhender la performance des assureurs et réassureurs, puisqu'il mesure la rentabilité technique des activités d'assurance.

Le ratio combiné s'obtient en calculant le rapport des prestations versées pour sinistres, des dotations

et des frais généraux sur le chiffre d'affaires total. C'est donc le rapport entre les décaissements et les encaissements, uniquement au titre des opérations d'assurance.

Si le ratio combiné dépasse 100 %, les dépenses sont supérieures aux recettes. L'assureur ou le réassureur peut toutefois compenser ses pertes techniques par ses bénéfices financiers (produit de la gestion des capitaux disponibles entre le moment où sont encaissées les primes et celui où les éventuels sinistres sont indemnisés).

C'est une mesure d'efficacité de la gestion des compagnies d'assurance au même titre, dans son principe, que le coefficient d'exploitation pour les banques par exemple.





Société Tunisienne de Réassurance

Siège social : Avenue Mohamed V

BP 29 – 1073 Tunis

Tél : 71 844 011

Fax : 71 784 940

tunisre@tunisre.com.tn

www.tunisre.com.tn



...En Toute Ré Assurance